

La **FCA** est l'instance représentative des coopératives et des groupements du commerce associé en France. Elle représente ainsi plus de 41 000 chefs d'entreprise indépendants, 47 000 points de vente et 670 000 emplois pour un chiffre d'affaires annuel de 250 milliards d'euros.

www.commerce-associe.fr

Oscar Dassetto

Responsable communication
institutionnelle

Tél. : 01 53 95 15 61

[odassetto](mailto:odassetto@fca-commerce-associe.fr)

@fca-commerce-associe.fr

Le **Crédit Coopératif** est une banque engagée au service des transitions environnementales et sociales. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs de l'économie réelle. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté à 100% par ses clients : coopératives, PME-PMI, mutuelles, associations, organismes d'intérêt général et mouvements qui les représentent.

www.credit-cooperatif.coop

Tiara de Cerval

Responsable Communication et
Relations Presse

Tél. : 06 99 95 82 84

presse@credit-cooperatif.coop

Créée en 1963 par les groupements de commerçants indépendants, **SOCOREC** est une coopérative de financement qui propose à ses adhérents des solutions sur mesure en prêts classiques, prêts participatifs et en garantie de prêts pour leur permettre de créer, reprendre, transmettre et développer leur activité.

www.socorec.fr

Éric Holzinger

Directeur général

Tél. : 06 11 69 51 12

eric.holzinger@socorec.fr

COMMUNIQUÉ – 22 OCTOBRE 2026

La FCA, le Crédit Coopératif et SOCOREC débloquent des aides d'urgence ciblées pour les commerçants

À l'appel de la FCA pour soutenir ses adhérents devant l'ampleur des dégradations survenues les 17 et 18 octobre, les partenaires historiques des coopératives et des groupements de commerçants indépendants ont répondu à l'appel.

En plus des mesures nationales obtenues auprès des pouvoirs publics, en particulier la mise en place d'un fonds de soutien spécifique, le report de cotisations et la prise en charge intégrale du chômage partiel, le Crédit Coopératif et SOCOREC ont débloquent les aides d'urgence suivantes :

Pour le Crédit Coopératif, pour ses clients :

- Report des remboursements de crédits durant 6 mois étudié en fonction de la situation de chaque client,
- Jusqu'à 30 000 euros de prêt débloquent en 48h, à 1,5% d'intérêts,
- Remplacement en urgence des TPE (terminaux de paiement électroniques) détruits .

Pour bénéficier de cet accompagnement, les clients doivent présenter un justificatif de dépôt de plainte ou de sinistre.

Pour SOCOREC :

- Report d'échéances sur 6 mois sans frais pour alléger les trésoreries des associés bénéficiant de prêts directs SOCOREC.

La FCA salue ces dispositifs et l'engagement des acteurs du commerce associé. Elle demeure pleinement mobilisée auprès de ses adhérents et en dialogue étroit avec les pouvoirs publics, le ministère de l'Intérieur, le ministre de l'Économie et des Finances, le ministre des PME, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et du Pouvoir d'achat, et organisations professionnelles de l'assurance et ses partenaires.

« Nous tenons à saluer l'agilité et la solidarité exceptionnelles de l'écosystème du commerce associé, a indiqué Olivier Urrutia, délégué général de la FCA. Pour autant, l'État doit prendre toute sa part dans l'indemnisation des dommages et l'accompagnement des entrepreneurs, et doit prendre toutes les mesures nécessaires à l'exercice de sa mission régalienne : assurer la sécurité des commerçants et des commerces. »